



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du mardi 20 juin 2023
DE 2023_014

Membres en exercice : 7
Présents : 6
Votants: 6

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance:
Cécile CROS

Date de la convocation: 08/06/2023
L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin 18 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Jean Claude MONTLAUR,

Présents : Jean Claude MONTLAUR, Michel MAZERM, Cécile CROS, Michel DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain THRITHARD

Représentés:

Excusés: Romain CHANOIS

Absents:

Objet: Utilisation piscine Port-La-Nouvelle RPI -

Utilisation de la piscine de Port la Nouvelle par les élèves des écoles primaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat pour l'utilisation de la piscine de Port la Nouvelle par les élèves des écoles primaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Albas - Cascastel des Corbières - Quintillan - Villeneuve les Corbières pour l'année scolaire 2022-2023.

Cette convention a pour objet la mise à disposition de la piscine municipale de Port la Nouvelle au profit des élèves du RPI.

Pour 2022-2023 il est prévu 7 séances à compter du 12 mai 2023 et le prix est fixé à 2 € par élève et par séance.

Le Conseil Municipal **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'utilisation de la piscine de Port la Nouvelle par les élèves des écoles primaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Albas - Cascastel des Corbières - Quintillan - Villeneuve les Corbières pour l'année scolaire 2022-2023.

DIT que cette dépense sera prévue au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**

